

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2021-003**

L'an deux mille vingt, le 9 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 3 février 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 23  
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Jean-Claude DUPUY et Mme Catherine L'OFFICIAL.

OBJET :

Acquisition d'un ensemble  
immobilier à Lagnac-le-  
Long

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Marie-Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET LACOMBE  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Pascale BRACHET

Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

Considérant le courriel en date du 27 novembre 2020, par lequel Monsieur le Maire de Lagnac-le-Long a proposé à la Communauté de Communes l'acquisition d'un ensemble immobilier appartenant aux conjoints Boucheron sis rue Charles de Gaulle cadastré section AC n°183 et 185 (plan en annexe) ;

Considérant que l'ensemble sera acquis pour les 2/3 de sa surface par l'EPCI et par la Commune de Lagnac-le-Long pour le reliquat ;

Considérant qu'au regard de sa compétence « Création, aménagement, fonctionnement de structures permettant l'organisation d'un service de santé adapté au territoire », la Communauté de Communes disposerait ainsi d'une réserve foncière afin d'y installer un futur cabinet médical et un espace de stationnement ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

- **d'acquérir** la parcelle AC n°183 (7 664 m<sup>2</sup>) au prix de 3 000 € par hectare ;
- **d'acquérir** une partie de la parcelle AC n°185 dont la surface est estimée à 24 676 m<sup>2</sup> au prix de 8 500 € par hectare ;
- **de confier** la rédaction de l'acte notarié à Maître GUILHEM, notaire à SAINT-YRIEIX, étant précisé que les frais découlant des formalités sont à la charge de la collectivité ;
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget ;

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210209-DC2021310022-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2021  
Date de réception préfecture : 12/02/2021


Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Affichage le **15 FEV. 2021**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions afférentes à ce dossier ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210209-DC2021310022-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2021  
Date de réception préfecture : 12/02/2021

**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.